

VOTER ? C'est possible mais...

(ou comment faire compliqué là où c'était simple)

■ Pour les premières élections communes à toute la Fonction Publique, notre Ministère a décidé de briller en organisant un vote uniquement informatique ■ SUD éducation – comme la plupart des syndicats – s'y est opposé : Les électeurs devront faire une démarche volontaire pour connaître les listes de candidats et leur profession de foi ■ Le risque de ne pas pouvoir voter est important : bien évidemment y voir une manœuvre du Ministère pour attaquer la légitimité des représentants du personnel serait pur mauvais esprit... ■

→ IL Y A TROIS PHASES ESSENTIELLES

→ IL NE FAUT EN MANQUER AUCUNE POUR VOTER !

1/ LA PHASE PAPIER, entre le 22 et le 28 septembre :

Normalement, chaque électeur se voit remettre (ou reçoit chez lui pour les Remplaçants) une *NOTICE DE VOTE*. Cette notice contient l'identifiant et le Numen sous une *case à gratter* (véridique !) et les indications générales. Il faut aussi connaître son département de naissance tel qu'il figure dans le numéro INSEE (exemple, les gens nés dans l'ancienne Seine et Oise ont un numéro 78 même si le département s'appelle désormais 95, 93, 91 ...). *Il faut vérifier avoir reçu cette notice et sinon la réclamer.*

2/ LA PHASE RÉCUPÉRATION DU CODE, avant le 12 octobre :

Avant le 12 octobre à... huit heures du matin (!!!) il faut se connecter sur www.education.gouv.fr/electionspro2011, « espace électeur », pour récupérer son **CODE de vote**. Sans ce code, impossible de voter et impossible de le récupérer après le 12 (sauf pour ceux qui l'ont perdu, ce qui signifie qu'ils s'étaient déjà connectés).

ATTENTION : CETTE PHASE EST DÉTERMINANTE !

Ceux qui oublieront de se connecter avant le 12 pour récupérer leur code ne pourront pas voter !

3/ LA PHASE VOTE, du 13 au 20 octobre :

Muni de son code et de ses identifiants, tout électeur peut voter 7 jours sur 7 de n'importe quel ordinateur connecté à Internet du 13 au 20 octobre.

Pour ceux qui ne disposent pas d'internet chez eux ou sur leur lieu de travail, il est prévu des kiosques de vote (en fait un ordinateur mis à disposition) dans les lycées, collèges et grosses écoles.

→ Pour le renouvellement des CCP, des CAP, nationales, départementales et académiques, pour les nouveaux CT, académiques et ministériel

→ Parce qu'il faut des élu-e-s indépendants face à l'administration et intransigeants face à l'arbitraire, des élu-e-s SUD qui agissent avec les personnels :

CLIQUEZ
éducation
SUD
Solidaires